

domaniaux (1). (Monit. des 16-17 août 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Sont approuvées les conventions conclues entre le gouvernement et la ville d'Ostende, en date du 30 juillet 1872 et des 13 et 21 août de la même année, portant échange de terrains domaniaux contre des terrains appartenant à ladite ville.

Art. 2. La soulte de 35,000 francs stipulée au profit de la ville d'Ostende sera mise à la charge de l'acquéreur du bloc n^o 10.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. MALOU, et le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

255. — 14 AOÛT 1873. — LOI approuvant des contrats relatifs à des biens domaniaux (2). (Monit. des 16-17 août 1873.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Sont approuvés :

1^o Le contrat du 11 juillet 1873, contenant cession, à la commune de Blankenberghe, de trois terrains de la contenance de 59 ares 37 centiares;

2^o Le contrat des 19-21 juillet 1873, portant échange par l'Etat, avec M^{me} Jeanne

Orban, veuve de M. de Rossius, et autres copropriétaires, de 216 hectares 48 ares 80 centiares de la forêt de Freyr, commune de Lavacherle, contre le bois de Fays de Luci, contenant 224 hectares 46 ares 66 centiares, situé en la commune de Tenneville, moyennant une soulte de 18,500 francs au profit du trésor;

3^o La transaction conclue entre le gouvernement et la province de Brabant, le 25 juin 1873, par laquelle l'Etat conserve la propriété des immeubles composant l'ancien dépôt de la Cambre, moyennant le remboursement à la province de la somme de 282,000 francs, avec les intérêts à 4 p. c. à dater du jour du contrat.

Art. 2. Il est ouvert au département des finances un crédit spécial de 290,000 fr., pour le payement de la somme due à la province de Brabant, des frais d'instance et de contrat.

Ce crédit sera couvert par les ressources ordinaires du trésor.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU, et le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

256. — 14 AOÛT 1873. — LOI allouant des crédits supplémentaires et extraordinaires au budget du ministère des finances des exercices 1872 et 1873 (3). (Monit. des 16-17 août 1873.)

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 avril 1873, p. 1700-1701.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1873, p. 43.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1873, p. 304.

(3) Session de 1872-1873.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 juin 1873, p. 427. — Rapport. Séance du 26 juin, p. 443.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 juillet 1873, p. 1533.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1873, p. 42.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1873, p. 303-304.

(1) Session de 1872-1873.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 24 juin 1873, p. 437. — Rapport. Séance du 10 juillet, p. 446.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 juillet 1873, p. 1358-1359.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1873, p. 42.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 7 août 1873, p. 308-309.

(2) Session de 1872-1873.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs, texte du projet de loi et texte des contrats. Séance du 22 juillet 1873, p. 453. — Rapport. Séance du 25 juillet, p. 463.